

CABINET DU MAIRE

RAPPORT DU MAIRE

Le 1^{er} décembre 2015

À tous les contribuables de la Ville de Bedford,

En conformité et selon les exigences de la loi, nous vous présentons le rapport annuel du maire sur la situation financière de la municipalité.

Ce document traite des sujets suivants:

- a) **Rémunération des élus de la Ville de Bedford (2015) ;**
- b) **États financiers 2014 et rapport du vérificateur ;**
- c) **Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 (année 2015) ;**
- d) **Le présent exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 ;**
- e) **Les orientations du budget 2016 ;**
- f) **Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$;**

Conclusion.

a) Rémunération des élus de la Ville de Bedford (2015)

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, le maire déclare annuellement les rémunérations et allocations de dépenses de chaque membre du conseil, telles que décrétées par nos règlements municipaux.

Les rémunérations, incluant les allocations de dépenses versées aux membres du conseil (33% du montant), sont, pour l'année 2015 :

- a) pour le maire : 22 770.00 \$
- b) pour chaque conseiller : 8 258.00 \$

Les élus qui assistent à une séance extraordinaire reçoivent une rémunération de 50.00 \$.

Les élus qui assistent à une réunion convoquée reçoivent 50.00 \$.

Le maire (ou son représentant) qui assiste aux séances de la MRC de Brome-Missisquoi reçoit un montant de 273.00 \$ par séance. La MRC de Brome-Missisquoi tient 12 séances régulières, donc 3 276.00 \$ seront versés au maire ou à son représentant. Le maire reçoit du CLD de Brome-Missisquoi un montant de 192.00 \$ par séance à titre de membre du conseil d'administration. Si le maire siège sur un des comités de la MRC de Brome Missisquoi, il reçoit une somme de 192.00 \$ par séance convoquée. D'octobre 2014 à septembre 2015, le maire a reçu un total de 5 533.50 \$ et son représentant a reçu pour la même période la somme de 819 \$.

En 2015, l'élu municipal désigné à titre de membre délégué au sein d'organismes intermunicipaux reçoit 50.00\$ par séance à laquelle il assiste et 100.00\$ par séance au cours de laquelle il préside l'assemblée desdits organismes.

Certains organismes intermunicipaux, tel que la Régie Intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi, défraient toutefois la présence d'élus municipaux à leurs séances. Les représentants de la Ville de Bedford (2) reçoivent à titre de membre du conseil d'administration la somme de 126 \$ par séance ou réunion. Au 31 octobre 2015, le maire a reçu la somme de 1 449 \$ et le conseiller municipal la somme de 1 575 \$.

b) États financiers 2014 et rapport du vérificateur

Au terme de l'exercice fiscal 2014, le total des recettes consolidées s'élevait à 5 906 153 \$ et le total des affectations et des dépenses totalisaient 5873 9695 \$. La différence constitue ainsi un excédent consolidé de l'exercice de 32 184 \$ pour l'année 2014. Le déficit provenant des opérations de l'administration municipale est de 112 190 \$, alors que l'excédent provenant de la Régie Inter-municipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi est de 144 374 \$.

La vérification des livres de la Ville de Bedford a été confiée à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., comptables-agrèés. Le rapport du vérificateur indique que :

« Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Bedford et du partenariat auquel elle participe au 31 décembre 2014 ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice financier terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

c) Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 (année 2015)

Le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 totalisait une somme de 5 835 350 \$.

INVESTISSEMENTS	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
	\$	\$	\$
Hygiène du milieu :			
Étude réparation des barrages no 4 et 3	50 000		
Plan d'intervention TECQ 2014-2018	22 300		
Mise à niveau usine des eaux usées	19 200	1 200 000	
Vidange des étangs		80 000	
Centre Communautaire :			
Fenêtres		41 650	41 650
Voirie Municipale :			
Réfection de trottoirs	22 000	20 000	20 000
Loisirs et culture			
Aréna : Mise à niveau		2 500 000	
Restauration du toit	108 000		
Urbanisme :			
Aménagement des stationnements			
Place publique Dr Adrien Tougas	32 450		
Sentier Des Meules	15 700		
Place de l'Estrie	16 400		
Aménagement près du pont Zéphir-Falcon	6 000		
Gestion Administrative :			
Tour du Château d'eau/Étude-peinture	25 000		350 000
Acquisition de terrains	15 000		
Parc Industriel Fred Gilman :	300 000	300 000	
Développement du Château d'Eau (Phase 2)			180 000
Sécurité Publique :			
Achat d'un camion pompe	440 000		
	<u>1 072 050 \$</u>	<u>4 171 650 \$</u>	<u>591 650 \$</u>

d) Le présent exercice financier se terminant le 31 décembre 2015

Le budget non consolidé adopté totalisait 4 990 845 \$ et le rapport mensuel en date du 31 octobre 2015 nous indique ce qui suit :

<u>RECETTES</u>	<u>BUDGET 2015 TEL QU'ADOPTÉ</u>	<u>REVENUS PERÇUS AU 31 OCT. 2015</u>
Taxes	3 610 900 \$	3 616 647 \$
Compensations de taxe	172 885	123 515
Services rendus/municipalités	318 554	263 162
Autres revenus	94 000	114 777
Autres services rendus	294 600	378 012
Transferts conditionnels GVT	319 205	294 217
Surplus non affecté	308 604	
Grand total des recettes	<u>5 118 748 \$</u> =====	<u>4 790 330 \$</u> =====

<u>DÉPENSES</u>	<u>BUDGET 2015 TEL QU'ADOPTÉ</u>	<u>DÉPENSES RÉELLES AU 31 OCT. 2015</u>
Administration	722 115	615 604
Sécurité Publique (police- feu- séc.civile)	612 239	556 549
Transport routier	508 546	386 392
Hygiène du milieu (aqueduc- égout- ordure)	1 210 610	956 619
Santé, bien-être et OMH	17 300	27 000
Urbanisme et développement	190 592	154 972
Loisirs (Aréna - Centre Perron- bibliothèque)	776 296	745 179
Activités d'investissement	444 050	
Frais de financement (intérêt)	116 500	79 615
Service de la dette	520 500	174 136
Grand total des dépenses	<u>5 118 748 \$</u> =====	<u>3 696 066 \$</u> =====

Depuis l'exercice 2007, les organismes municipaux adoptent les principes comptables généralement reconnus et recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. L'adoption des nouvelles normes a des conséquences sur la présentation de l'information financière (nouveau périmètre comptable). La principale incidence pour nous est la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Par ailleurs, les données présentées pour 2015 ne sont pas consolidées.

Au cours de l'année 2015, les travaux de remplacement des services municipaux d'une partie de la rue Clayes et Académie ont été complétés.

Dans le cadre du programme de subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, le Ville de Bedford devait préparer un nouveau plan d'intervention. Afin d'élaborer ce plan d'intervention, plusieurs mandats ont été attribués totalisant près de 40 000 \$. Ce plan d'intervention qui devrait être présenté avant la fin de l'année 2015 et permettra aux élus municipaux de cibler les travaux prioritaires à apporter aux infrastructures municipales.

En collaboration avec ses municipalités partenaires du comité intermunicipal des incendies, la Ville de Bedford a procédé à l'achat d'un nouveau camion pompe au montant de 510 245\$ (taxes incluses). Ce véhicule devrait être livré au mois de mai 2016. La Ville de Bedford a fait l'acquisition d'un afficheur de vitesse afin d'inciter les conducteurs à réduire leur vitesse et ainsi d'assurer une circulation plus sécuritaire dans les rues de la Ville de Bedford.

La Ville de Bedford a fait l'acquisition de deux (2) parcelles de terrain (rue Du Pont et route 235). Ces contrats d'acquisition sont en préparation.

Au cours de l'année 2015, une série de rencontres ont eu lieu avec des élus des sept (7) autres municipalités du pôle Ouest de la MRC de Brome-Missisquoi au sujet du partage des coûts d'opération de l'aréna de Bedford. Cet aréna bien qu'en bon état, nécessite une mise à niveau majeure de plus de 5 200 000 \$. Sans la participation des autres municipalités de notre pôle au partage du déficit d'opération annuel, la survie de l'aréna à court terme est menacée.

En tenant compte des dépenses à payer pour les deux (2) prochains mois, des engagements déjà confirmés, des remboursements de capital et intérêts en novembre et décembre 2015 et des taxes à recevoir en 2015, nous prévoyons terminer l'année avec un léger surplus, sous réserve de la vérification à être complétée par notre vérificateur externe.

e) Orientations générales du budget 2016

En septembre 2015, les municipalités et le Gouvernement du Québec ont entériné un nouveau pacte fiscal 2016-2019. Les principales mesures du pacte fiscal transitoire 2015 ont été reconduites.

La nouvelle réglementation sur la qualité de l'eau potable en vigueur depuis le début de 2013 entraîne des coûts de production de plus en plus élevés. Dans le cadre du programme de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, des mesures devront être prises en vue d'économiser l'utilisation de l'eau.

Enfin, le nouveau Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées et les nouvelles normes du MDDELCC pour les rejets en phosphore en 2017 entraîneront des investissements majeurs au niveau du traitement des eaux usées pour la Ville de Bedford. Comme les nouvelles normes de rejets en phosphore pour chacune des municipalités ne sont pas identiques et sont déterminées en fonction du bassin versant récepteur, la direction de la Ville de Bedford s'est adressée au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire pour connaître leur position quant à l'admissibilité d'une aide financière. Le Ministère semble peu réceptif à l'attribution d'une aide financière puisque 95 % de l'apport en phosphore provient des agriculteurs. Des discussions sont en cours pour présenter un calendrier de réalisation des travaux acceptables.

La Municipalité doit procéder en 2016 à la mise à niveau du système d'aération des étangs 1 et 2 de la station d'épuration municipale et, préalablement, procéder au pompage des boues de ces étangs.

f) Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000.00 \$

En vertu de la loi, le maire dépose avec son rapport la liste des contrats conclus pour et durant l'année 2015 lesquels excèdent plus de 25 000.00 \$. Cette liste sera déposée lors de la séance régulière du 1er décembre 2015 et sera disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

CONCLUSION

Le budget de l'an 2016 et le programme d'immobilisations pour les années 2016-2017-2018 seront adoptés dans les délais et les contribuables seront avisés à l'avance, par avis public, de la séance d'adoption.

Le tout respectueusement vôtre,

Yves Lévesque
Maire